

Feuille verte européenne

Appel à candidatures pour l'année 2027

Votre ville sera-t-elle la prochaine Feuille verte européenne ?

La Commission européenne a lancé un nouvel appel à candidatures pour désigner la Feuille verte européenne 2027.

Le titre de la Feuille verte européenne est décerné chaque année à une ou deux villes européennes dont la population est comprise entre 20 000 et 99 999 habitants, engagée dans le développement durable et le respect de l'environnement. Il est lié au titre de Capitale verte de l'Europe, décerné aux villes à partir de 100 000 habitants.

Si votre ville travaille à être plus propre et plus saine, et si vous pensez qu'elle peut devenir une source d'inspiration pour d'autres villes, qu'attendez-vous pour postuler ?

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **15 avril 2025**.



Pourquoi postuler ?

Le titre de Feuille verte européenne fait la fierté des citoyens et incite les acteurs locaux à mettre en place des projets en faveur de l'environnement. La ville devient donc une destination plus attrayante et ses citoyens y vivent dans de meilleures conditions. Le processus de candidature permet une véritable prise de conscience ainsi qu'une comparaison avec les villes similaires. Les finalistes et les lauréats font partie d'un réseau de villes pionnières sur le sujet qui partagent leurs connaissances ainsi que les bonnes pratiques.

La Feuille verte européenne s'accompagne d'une récompense financière de 200 000 euros par ville lauréate (deux villes au maximum par an) destinée à soutenir l'action environnementale sur le terrain et à permettre à la ville de réaliser ses projets en matière de développement durable.

La récompense participe à la diffusion et au transfert d'actions environnementales dans les villes européennes, rejoignant, entre autres, les ambitions européennes du [pacte vert pour l'Europe](#), du [Nouveau Bauhaus européen](#) et du [plan d'action « zéro pollution »](#). Elle complète la mission [NetZero Cities](#) avec des résultats concrets pour les citoyens dans des zones visibles.

Comment postuler ?

[Informations et règles du concours de la Capitale verte de l'Europe et de la Feuille verte européenne](#)



Processus d'évaluation

Les critères d'attribution sont répartis autour de **sept domaines liés à l'environnement et au climat** :

- 1 Qualité de l'air
- 2 Eau
- 3 Biodiversité, espaces verts et utilisation durable des sols
- 4 Déchets et économie circulaire
- 5 Pollution sonore
- 6 Changement climatique : réduction
- 7 Changement climatique : adaptation



Un panel de sept experts indépendants procédera à une évaluation technique des candidatures éligibles reçues. Ensuite, la Commission européenne sélectionnera les finalistes qui auront l'occasion de présenter à un jury leur vision de la gouvernance environnementale, leur stratégie de communication, et les actions de la ville pour l'année 2027 en tant que Feuille verte européenne.

Le jury, présidé par la Commission européenne, sélectionnera le ou les lauréats sur la base des critères d'attribution suivants :

- 1 L'évaluation technique des performances environnementales de la ville candidate.
- 2 La stratégie globale, la vision et l'engagement de la ville candidate en matière de développement durable, ainsi que la mise en œuvre pratique à court et à long terme.
- 3 La stratégie et les actions de communication de la ville candidate autour de son rôle de Feuille verte européenne.

Le titre sera décerné lors d'une cérémonie festive à Vilnius, en Lituanie, à **l'automne 2025**.

Feuille verte européenne 2027 – dates clés

- Janvier 2025 : ouverture du concours
- Février 2025 : atelier en ligne pour les candidats : comment présenter une bonne candidature
- Avril 2025 : clôture du concours le 15/04/2024 à 23 h 59 CEST (GMT+2)
- Mai – juin 2025 : évaluation des candidatures par le groupe d'experts
- Juillet 2025 : annonce des villes finalistes
- Automne 2025 : présentation devant le jury
- Automne 2025 : cérémonie de remise des prix à Vilnius

Les anciens lauréats reviennent sur leur expérience :

"Nous sommes très fiers d'avoir été reconnus comme ville Feuille verte pour 2025. Cette prestigieuse récompense évalue non seulement les politiques et initiatives que nous avons mises en place jusqu'à présent, mais elle reconnaît également notre vision d'un avenir durable et inclusif. Être une ville Feuille verte comporte une grande responsabilité envers les autres villes et citoyens européens : nous devons servir d'exemple concret de la manière dont investir dans la durabilité, l'inclusivité et la qualité de vie peut entraîner des changements significatifs. Nous continuerons à travailler avec détermination et passion pour faire en sorte que notre ville demeure un modèle d'innovation et de gestion environnementale."

Mario Conte, maire de Trévise, Italie, Feuille verte européenne 2025



© Municipality of Treviso

"La reconnaissance de Viladecans comme Feuille verte européenne nous remplit de fierté et renforce notre engagement à promouvoir la durabilité écologique, protéger l'environnement et encourager des modes de vie sains. C'est une occasion unique d'approfondir à la fois l'engagement collectif et individuel, tout en favorisant la sensibilisation, la responsabilité et la fierté parmi les citoyens, les parties prenantes locales et l'administration, nous encourageant tous à devenir des acteurs actifs de la transition verte."

Olga Morales Segura, maire de Viladecans, Espagne, Feuille verte européenne 2025



© Municipality of Viladecans

Manuscrit achevé en janvier 2025

Ce document ne peut être considéré comme constituant une prise de position officielle de la Commission européenne.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2025

© Union européenne, 2025

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

PDF KH-01-25-002-FR-N ISBN 978-92-68-23718-2 doi:10.2779/1651546



Les prix de la Capitale verte de l'Europe et de la Feuille verte européenne sont gérés par la direction générale de l'environnement de la Commission européenne.